

Questions orales

M. Whelan: C'est d'abord aux provinces de régler ces problèmes. Je me suis entretenu avec le ministre de l'Agriculture de l'Ontario qui craint que les agriculteurs de sa province ne puissent trouver l'argent nécessaire pour effectuer les travaux de printemps. Je tiens à répéter, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre je vous prie.

M. Lewis: Vous devriez le laisser parler, madame le Président.

M. Beatty: A la niche!

M. Gurbin: Madame le Président, il aurait peut-être mieux valu que je laisse le ministre poursuivre pour qu'il s'enfonce encore davantage, plutôt que de poser une question supplémentaire. Il a dit deux choses très intéressantes. Tout d'abord, que les agriculteurs doivent emprunter de l'argent à 30 p. 100 pour acheter leurs semences. Le ministre n'est pas sans savoir qu'ils ne peuvent se permettre des taux d'intérêt aussi exorbitants.

Le ministre vient de dire également . . .

Mme le Président: A l'ordre. Nous avons fort bien entendu la réponse du ministre. J'aimerais que le député pose sa question.

LE PROJET DE MORATOIRE SUR LES SAISIES D'ENTREPRISES AGRICOLES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, la question que je veux poser au ministre est fort simple. Il sait que l'un des députés du caucus libéral doit présenter sous peu un bill privé proposant un moratoire sur les saisies d'entreprises agricoles. Ce bill sera modifié en vue de prévoir des solutions temporaires. Le ministre va-t-il appuyer ce projet de loi et a-t-il pu convaincre le ministre des Finances d'y souscrire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, il est évident que le député et moi-même sommes constamment en rapport non seulement à la Chambre, mais à l'extérieur de la Chambre. Celui-ci a aussi abordé certaines questions avec son collègue de Lambton-Middlesex. Nous connaissons bien la teneur du bill que le représentant de Lambton-Middlesex entend présenter à la Chambre, et j'en appuie effectivement les objectifs.

* * *

LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT D'UNE COPIE OFFICIELLE DANS LA PROVINCE HOUSE, À CHARLOTTETOWN

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État. En signant samedi dernier la proclamation de la Constitution, la Reine a mis la touche finale au processus lancé en 1864 à Charlottetown par les Pères de la Confédération visant à faire conférer au Canada son entière souveraineté. Étant donné le lien historique étroit existant entre la Conférence de Charlottetown de 1864 et le rapatriement de la Constitution, le gouvernement envisagera-t-il de faire faire une copie officielle—et seulement une—de la proclamation portant les signatures originales et de la déposer dans la Province

House à Charlottetown? Cela consacrerait le lien qui unit ces deux grands événements historiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la suggestion du député mérite d'être retenue. Je l'ai déjà entendue proposer par l'un de mes ministres. Je lui ai répondu comme je vais le faire au député: nous avons reçu d'autres demandes d'exemplaires. Par exemple, on m'a signalé que . . .

M. Pelletier: Sherbrooke.

M. Trudeau: A part Sherbrooke, on a demandé qu'une copie soit déposée à la Chambre des communes ou à la Bibliothèque du Parlement, aux archives, et une autre au Royaume-Uni. On finirait éventuellement par avoir trop de reproductions du document original.

La Grande Charte a été signée en quatre exemplaires et déposée aux quatre coins du royaume. Cela, pour empêcher le roi Jean de pouvoir les détruire. Dans le cas qui nous intéresse, je ne pense pas que cette précaution soit nécessaire.

M. Nielsen: Attention à René.

M. Trudeau: Tout ce que je puis dire au député, comme je l'ai dit aux membres du Cabinet et du caucus, qui ont également fait des suggestions valables, c'est que nous prenons réellement la question en considération, et nous voulons voir s'il n'est pas possible de nous limiter à un certain nombre d'exemplaires sans avoir à en faire une quantité, ce qui, je le suppose, obligerait Sa Majesté la Reine à siffler . . . signer un grand nombre de reproductions.

M. Crombie: Siffler?

M. Trudeau: Elle pourrait les siffler également.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE MESURES VISANT À IMPOSER UN MORATOIRE SUR LES SAISIES D'ENTREPRISES AGRICOLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre fait suite à celle qu'a posée mon collègue le député de Bruce-Grey. Le gouvernement appuie-t-il le bill d'initiative parlementaire visant à imposer un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles, bill qui a paraît-il l'appui personnel du ministre de l'Agriculture?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne dispose pas de renseignements à ce sujet. Je vais devoir m'entretenir avec le ministre de sa réponse et m'en remettre, comme d'habitude, à son solide jugement.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le ministre de l'Agriculture parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que celui-ci appuyait le bill visant à imposer un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles?